



MESURES SALARIALES 2018

Décision UNILATERALE, Augmentations LOW COST

Pour la première fois depuis 13 ans aucun accord salarial n'a pu être conclu en 2018. La CFDT a refusé de signer du fait de propositions insuffisantes émanant de l'entreprise et au vu du contexte favorable dans lequel se trouvait pourtant Orange.

La direction a donc décidé seule des augmentations au niveau national par une Décision Unilatérale (DU). Les déçus de la DU sont très nombreux parmi les salariés. A l'entreprise de réagir face au mécontentement !

La CFDT partage le constat de nombreux salariés qui l'ont alerté quant à une mise en œuvre très différente d'une entité à l'autre : sans accord salarial, les économies prévalent sur la reconnaissance professionnelle et l'investissement personnel.

Pas de minimum d'augmentation pour tous = perte du pouvoir d'achat des salariés

Certaines entités ont mis en œuvre des augmentations à **ZÉRO** pour les salariés sans tenir compte du travail effectué pendant l'année. D'autres collègues se sont vus attribuer gracieusement **8,33 EUROS** de plus sur leur fiche de paie du mois de mai.

La CFDT ne peut rester silencieuse face à ce traitement des salariés cadres et non-cadres, se voyant pénalisés pour un salaire qu'ils ont acquis à travers une carrière parfois longue et souvent différenciée au sein de l'entreprise.

Nous exigeons, de la part d'Orange, l'application du minimum fixe pour tous comme la Décision Unilatérale le permet et de vraies augmentations, et ce dès la paie de juin !

Nous avons adressé un courrier à la Direction pour relayer cette demande, d'autant que dans le même temps notre employeur se vante sur les réseaux sociaux internes et externes du budget mis en œuvre pour les mesures d'augmentation salariales. *La Promesse faite aux salariés doit être tenue !*

La CFDT continuera à défendre le pouvoir d'achat de l'ensemble du personnel quel que soit son niveau ou son statut !



N'hésitez pas à vous adresser à un représentant CFDT en cas de difficulté concernant l'application de votre augmentation.

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>

<http://www.facebook.com/cfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_Orange

